

# 1870-1871

## DIVES-SUR-MER

### 150<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE

CIMETIÈRE DE DIVES - DIMANCHE 9 MAI 2021

CÉRÉMONIE OFFICIELLE - 10H30

VISITE COMMENTÉE DU MONUMENT DE 1870 - 11H00

par l'association « Un fleuve pour la liberté, la Dives »

*« A nous le souvenir,  
à eux l'immortalité »*

*Le Souvenir Français*

Oubliée en raison des deux grands conflits mondiaux qui ont marqué le XX<sup>ème</sup> siècle, la guerre de 1870, première guerre franco-allemande, n'a duré que six mois. Mais elle a généré un esprit de revanche très vif. Dès 1871, les soldats vaincus vont être glorifiés comme des héros.

Des monuments commémoratifs sont érigés dans les départements et les chefs-lieux de canton. Ces constructions sont même relancées début XX<sup>ème</sup> jusqu'en 1914.

A Dives-sur-Mer, le monument élevé par le Souvenir Français est inauguré en décembre 1904.





# 1870 1871



Uniforme 1870  
(Gallica - Uniformes  
militaires 1870)

## LES COMBATTANTS, GARDES MOBILES ET FRANCS-TIREURS

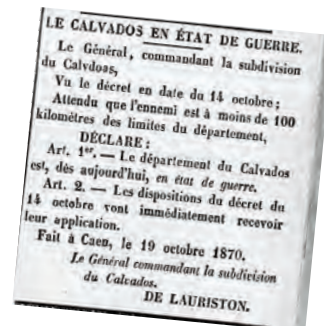
En 1870, le tirage au sort désigne les hommes qui partiront faire leur service militaire... durant 7 ans ! Les jeunes hommes de milieu aisé qui tirent un « mauvais numéro » peuvent payer un remplaçant. Ainsi l'armée ne compte pas tous les hommes en âge de porter des armes. Elle convoque donc, en cas de guerre, la garde nationale mobile, créée par la loi Niel, pour renforcer ses effectifs et servir comme troupes de secondes lignes. Le mobile, surnommé le « moblot », engagé pour cinq ans, est doté d'un uniforme mais n'est ni suffisamment formé, ni suffisamment équipé en armes.

On trouve également les corps francs et francs-tireurs autorisés à se former par l'instruction impériale du 28 mars 1868. Dès octobre 1870, ils sont amalgamés à l'armée d'active sous le nom d'« armée de la défense nationale », où, la plupart du temps, ils servent à éclairer la marche. Toutefois, ils doivent pour la plupart s'armer, s'équiper et s'habiller à leurs frais. Après 1870, le service militaire obligatoire sera instauré pour tous les hommes.

## LA GUERRE DE 1870 - 1871

- 19 Juillet 1870 : la France déclare la guerre à la Prusse.
  - Septembre 1870 : défaite de Sedan, Napoléon III est vaincu, la III<sup>ème</sup> République est proclamée et poursuit la guerre.
  - Janvier 1871 : la France capitule, l'armistice met fin aux combats.
- La guerre s'est déroulée entièrement sur le territoire français, d'abord à l'Est puis vers le centre de la France et Paris qui va subir un siège terrible.
- A partir de fin janvier 1871, une trentaine de départements français vont être occupés, dont la moitié environ de la Normandie (Eure, Seine-Maritime, Orne) mais pas le Calvados, excepté Honfleur qui verra arriver les soldats allemands.
  - Le 10 mai 1871, le Traité de Francfort contraint la France à céder l'Alsace et la Moselle à l'Allemagne. Les troupes allemandes se retirent alors rapidement.

Lors du conflit franco-prussien, la quasi-totalité de l'armée d'active a été rapidement mise hors de combat. Les mobiles surnommés « moblots » se retrouvent être la principale force armée de la III<sup>e</sup> République. Mal organisées et peu instruites, ces troupes font pourtant preuve de courage et opposent une résistance farouche à l'ennemi jusqu'à l'armistice



Le Calvados en guerre  
(Journal de Lisieux  
et Pont l'Évêque  
Octobre 1870)

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE DIVES CRÉE UN IMPÔT POUR FINANCER L'ÉQUIPEMENT DE LA GARDE MOBILE

La garde nationale est rétablie dans toutes les communes de France par la loi du 10 août dernier.

Considérant que dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'administration municipale doit hâter et faciliter autant qu'elle en a le pouvoir, l'organisation de la Compagnie dont les cadres viennent d'être formés. Considérant que dans la troupe, l'uniforme a été considéré comme une condition de première importance pour la force publique, qu'aujourd'hui, il est indispensable que le Corps de la Garde nationale appelé à participer à la défense de la Nation soit revêtu d'une marque extérieure qui rappelle celui qui est porteur de la dignité de sa mission, qui imprime le respect à ceux qui l'entourent et qui font connaître à l'étranger qui envahit notre territoire qu'il se trouve en face des défenseurs de la Patrie.(...)

Le Conseil est d'avis à l'unanimité :

- 1<sup>er</sup> - Que la garde nationale soit habillée et porte l'uniforme suivant : Vareuse laine, ceinturon avec giberne et porte-baïonnette, képi simple, pantalon fantaisie
- 2<sup>e</sup> - A la majorité, qu'une somme de 2000 F. soit mise à la disposition de la commune pour faire face à la dépense nécessaire à l'habillement et à tous autres accessoires et ce, au moyen de la création d'un impôt extraordinaire de 2000 F.

Conseil de Dives - Août 1870

## AVIS DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES : L'HEURE OÙ LA GARDE MOBILE DU CALVADOS VA ÊTRE APPELÉE À L'ACTIVITÉ EST PROCHE

Les quelques jours de retard mis dans la distribution des lettres d'appel avaient un double but :

- 1<sup>er</sup> Eviter l'encombrement au chef-lieu de département des gardes mobiles et des hommes de la classe 1869 ;
- 2<sup>e</sup> Laisser le plus de bras possible à la campagne pour procéder à la rentrée des récoltes.

Les gardes mobiles qui auraient du linge et des chaussures pourront les apporter avec eux dans la proportion que nous avons indiquée dans notre dernier numéro. Dans le cas où, à l'arrivée au corps, ils n'auraient pas ces objets, le gouvernement les leur fournirait en prélevant le coût sur leur masse individuelle.

Classe 1869 : Les jeunes soldats du Calvados sont convoqués pour le 10 août, à 8 heures du matin, au château de Caen. La mise en route s'effectuera pour l'armée de terre comme pour l'armée de mer, le 11.

Les jeunes gens de cette classe ne pourront plus faire admettre de substituants ou de remplaçants à partir du cinquième jour qui précédera leur mise en route.

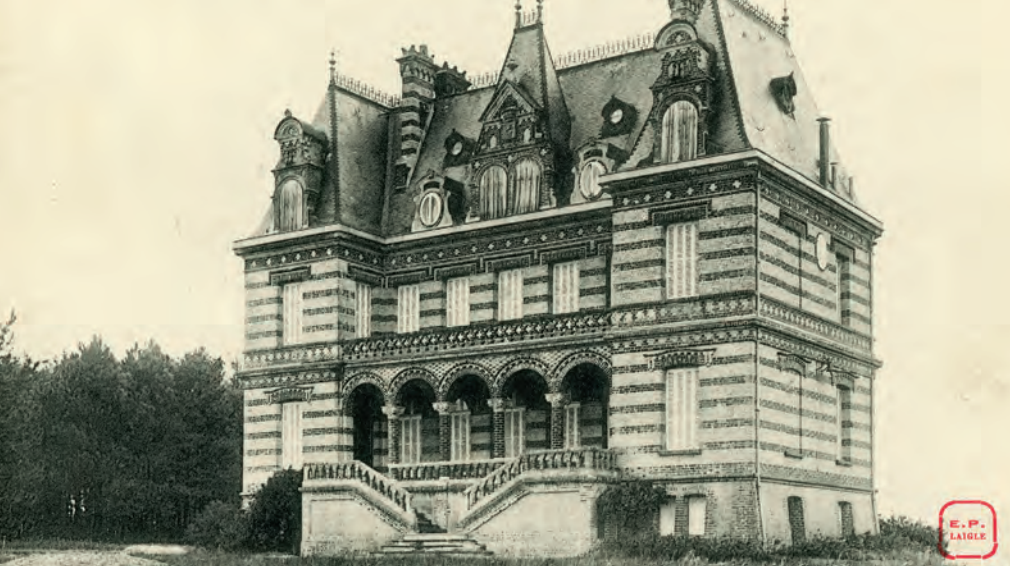
Journal  
Le Bonhomme Normand  
Août 1870

## LES MAGASINS QUI DEVAIENT ÉQUIPER CES NOUVELLES RECRUES ÉTAIENT COMPLÈTEMENT VIDES !

Les képis étaient assez bons, mais mal confectionnés ; les vareuses, d'un drap détestable ; les pantalons trop étroits ou trop courts, et le tissu du drap n'avait d'analogie qu'avec l'amadou ; les souliers, d'un cuir très perméable, spongieux, sans solidité. Qu'on se garde bien de croire que les semelles de carton sont de pure invention, le fait n'a été que trop incontestable ; les guêtres de toile, de qualité exécrable ; les fourreaux de baïonnettes, havresacs, étaient de déplorable qualité ; tous ces effets n'étaient pas susceptibles de faire un service quelconque, la plus grande partie ne put supporter l'essayage ou les fatigues des premiers exercices.

Récits historiques de la garde mobile du Calvados  
(15<sup>e</sup> régiment) - 1872





Château de Foucher de Careil  
S. Quenderf-Hassen

## LES PRUSSIENS EN NORMANDIE

La Normandie est convoitée pour approvisionner en grains, fourrages et viandes les Prussiens qui font le Siège de Paris (20 septembre 1870 - 28 janvier 1871). Le Préfet du Calvados organise le territoire en prévision des réquisitions et prévoit d'inonder les marais de la Dives. Le Conseil municipal proteste, mais la nature a le dernier mot !

## LES PRUSSIENS VEULENT S'APPROVISIONNER EN NORMANDIE, FAISONS LE VIDE AUTOUR D'EUX !

Dans un intérêt que chacun comprendra, il est essentiel, au cas où l'ennemi viendrait dans le département du Calvados chercher des grains, des fourrages, des chevaux et du bétail pour l'approvisionnement de l'armée qui fait le siège de Paris, de soustraire ces objets à ses réquisitions. Dans cette prévision, les propriétaires et cultivateurs feront bien de battre tous les grains en meules ou en grange, et prendre toutes les précautions que la prévoyance leur suggèrera, pour que les fourrageurs ne puissent pas les découvrir.

Les propriétaires de chevaux feront bien aussi de s'assurer dans la Bretagne ou au-delà de la Loire, des locaux et des herbages où ils pourront conduire leurs bestiaux et leurs chevaux, dès que l'ennemi sera signalé.

Du reste, nous devons prévenir les habitants de la campagne que le préfet du Calvados est muni de pleins pouvoirs, qui l'autorisent à faire enlever ou à faire brûler tous les bestiaux et tous les grains qui pourraient servir à ravitailler l'armée ennemie.

Et maintenant, espérons que les propriétaires des marais de la Dives ne s'opposent plus, - comme cela a eu lieu, - à l'inondation des terrains susceptibles d'être submergés. Du reste, une section de la compagnie des francs-tireurs va se rendre sur les lieux, afin d'assurer l'exécution de cette mesure rendue nécessaire par les événements.

*Journal Le Bonhomme Normand - Août 1870*

## UNE BELLE INONDATION !

Les pluies qui sont tombées depuis quelques jours ont produit une très belle inondation dans la vallée de la Dives. Le temps s'est chargé d'accomplir ce que les hommes avaient projeté de faire. On ne reconnaît plus les limites des herbages et des rivières, les eaux couvrent les bords des fossés et les digues, de telle sorte que la vallée ressemble à un immense lac. Les voitures peuvent encore passer sur la chaussée des marais de Troarn, mais les piétons ne peuvent plus le faire qu'en écaude. Un service régulier est établi, à cet effet, par les

## UNE PÉTITION DU CONSEIL DE DIVES CONTRE L'INONDATION PROVOQUÉE PAR LE CANAL

M. le Président expose que les plaines environnantes sont submergées par les eaux du canal que l'on a fait gonfler dans le but d'intercepter les voies de communication, pour enlever aux ennemis la possibilité d'envahir la ville de Caen et que de graves incidents peuvent résulter de cette mesure exceptionnelle prise par le Comité de Défense nationale.

Le Conseil, à l'unanimité, est d'avis qu'il soit présenté à M. le Préfet une pétition pour obtenir que l'on revienne sur les mesures prises par le Comité de défense nationale.

*Conseil - Septembre 1870*

## ACCUEIL DES BLESSÉS

Le préfet fait appel aux communes pour subvenir aux besoins des blessés. Le conseil municipal de Dives ne juge pas possible de lever un impôt supplémentaire et propose d'organiser une tombola pour réunir des fonds.

soins de l'administration des ponts et chaussées ; il est confié à un cantonnier.

On ne passe plus depuis quelques jours, ni en voiture, ni à pied, sur la route de moyenne vicinalité de Dives à Beuvron, dans la traverse du Pont-du-Haut à la commune de ce nom. Les habitants des communes environnantes sont obligés, pour se rendre à Troarn, de faire un grand détour et de prendre la route de Dozulé à Caen.

*Journal Le Bonhomme Normand - Décembre 1870*

## A DIVES, LE CHÂTEAU DU COMTE FOUCHER DE CAREIL ACCUEILLE DES BLESSÉS

M. le comte Foucher de Careil, fils du général de ce nom et propriétaire du château de Dives, s'est engagé au début de la campagne actuelle dans le service des ambulances. M. Foucher de Careil est âgé de 44 ans, marié et père de trois enfants ; il était attaché aux ambulances de Metz. On nous assure que M. de Careil a été pendant quelques heures prisonnier des Prussiens, et qu'il n'a été mis en liberté qu'après avoir, en allemand, expliqué à nos ennemis le but philanthropique qu'il poursuivait à l'armée.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de l'un de nos amis, M. Morlet, avocat à Caen, la note suivante :

- Paris, 31 août : *Je m'étais engagé parmi les volontaires que le Figaro devait envoyer soigner les blessés ; mais votre grand confrère n'organise rien du tout. Heureusement que M. Foucher de Careil, fait prisonnier, est de retour ici. Il s'occupe de l'organisation de nouvelles ambulances. Je vais partir avec la première qui va aller à la grande bataille. Aussitôt arrivé, je vous enverrai un récit très détaillé, si l'ennemi me le permet. Morlet*
- Un journal de Paris annonce que, pendant que son mari était à la frontière, Mme de Careil a fait disposer son château de Dives pour y recevoir des blessés.

*Journal le Bonhomme Normand - Août 1870*



Foucher de Careil (Gallica)

## DÉLIBÉRATION POUR L'ORGANISATION D'UNE TOMBOLA

M. le Président expose que les besoins de nos soldats sont si grands, qu'il est de plus en plus urgent de leur venir en aide et de procurer des secours aux blessés ; qu'après toutes les souscriptions faites en leur faveur, il est difficile de recourir de nouveau à ce moyen pour se procurer des nouvelles ressources ; qu'en conséquence, il lui a semblé que l'on pourrait organiser une tombola dont le produit serait consacré à secourir les blessés et les prisonniers de guerre.

Il ajoute que plusieurs dames charitables s'empresseront de recueillir des fonds pour former cette loterie.

*Conseil de Dives - Décembre 1870*

# GARDE NATIONALE BATAILLON DE DIVES ELECTION D'UN CHEF DE BATAILLON

FEUILLE D'INSCRIPTION DES VOTANTS  
(OFFICIERS ET DÉLÉGUÉS DES COMMUNES)

## COMMUNE DE DIVES

**BRUNIER** Hyppolyte  
**LEVENEUR** Firmin  
**PRÉSEY** Alphonse  
**ECKER** Alfred  
**AMET** Etienne  
**LAIR** Amédée  
**DELAHAYE** Louis  
**LERENARD** Louis  
**GODARD**

## COMMUNE DE BEUZEVAL

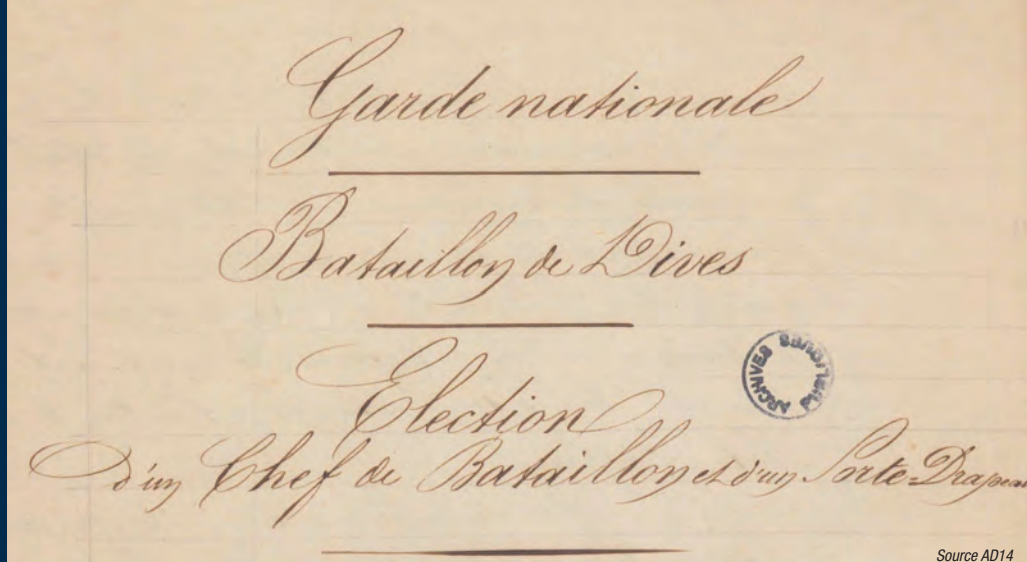
**MULIER**  
**GOUVILLE**  
**CHANTIER**  
**IMBERT**  
**BOURGUET**  
**LEBIENFAISANT**  
**HAYS**  
**MARGUERITTE**  
**MOFRAS**

## COMMUNE DE GRANGUES

**MIOCQUE** Jean  
**BEAUMONT** Arsène  
**GODET** Etienne  
**BRÉARD** François  
**MANGEANT** Arsène  
**CANTEL** Désiré

## COMMUNE DE DOUVILLE

**LEFORT** Richard  
**MARCHAND** Alexandre  
**LEMARCHAND** Jacques  
**MARGUERIN** Naïm  
**DEPLAÇE** Jacques  
**DELARUE** Léonor  
**FERMENT**



Source AD14

## LES MOBILES DU CALVADOS S'ORGANISENT

Après la défaite de Sedan, l'organisation de la Garde mobile sur Dives et les communes environnantes se fait de manière précipitée en octobre 1870 avec l'élection d'un chef de bataillon et d'un porte-drapeau. Le canton de Dozulé forme deux compagnies constituées par les gardes nationaux de vingt-neuf communes se réunissant à Dozulé ou à Villers.

Composé des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillon du Calvados, le 15<sup>e</sup> régiment de la garde mobile reçoit son rôle et plan de bataille : se porter au secours du département le plus voisin de nos cantonnements, aussitôt son envahissement.



## ORGANISATION DES GARDES NATIONAUX MOBILISÉS EN COMPAGNIES, BATAILLONS ET LÉGIONS

### Arrondissement de Pont-l'Évêque - 2<sup>ème</sup> bataillon

Le canton de Dozulé\* formera 2 compagnies :

- la 3<sup>ème</sup> du bataillon comprendra les gardes nationaux des communes de Dozulé, Saint-Samson, Brucourt, Grangues, Putot, Périers, Cresseveuille, Saint-Jouin, Danestal, Saint-Léger-Dubosq, Goustranville, Cricqueville, Basseneville, Douville, Dives, Angerville et Annebault, elle se réunira à Dozulé.

- La 4<sup>ème</sup> compagnie, composée de gardes nationaux de Villers-sur-mer, Vauville, Saint-Vaast, Heuland, Gonneville-sur-Dives, Auberville, Saint-Pierre-Azif, Bourgeauville, Blonville, Branville, Glanville, Beuzeval, se réunira à Villers-sur-Mer.

Arrêté - Fait à Caen, le 23 octobre 1870.

Achille Delorme, Préfet.

Journal Le Pays d'Auge - Octobre 1870

## LA GARDE MOBILE DU CALVADOS EST ENGAGÉE

- Dans les premiers jours d'octobre, eurent lieu les exercices du tir à la cible ; on fut avare de munitions, trop avare ; chaque homme tira trois cartouches.
- Après le combat de Dreux, on battit en retraite sur Nonancourt. Le brouillard était très épais ; nos hommes n'osaient dresser leurs tentes et allumer leurs feux à cause de la proximité de l'ennemi. Tenus en éveil par des alertes continues, ils ne pouvaient prendre un instant de repos et restèrent près de trente heures sans manger. Le lendemain, près du tiers de cette compagnie entra à l'hôpital.
- Averti de la présence des Prussiens, le général de Malherbe avait fait reprendre la retraite. Que dirons-nous de cette marche de 60 kilomètres exécutée après une journée de combat, presque sans repos, sans prendre de nourriture, sous une pluie froide et pénétrante, dans des terrains détremés, avec des soldats manquant de tout, sans souliers, sans vêtements, la plupart éclopés, blessés, malades, pouvant à peine se traîner ? Le cœur se serrait à voir défiler cette troupe, pourtant patiente et résignée. Pauvres mobiles, pauvres jeunes gens, soldats à peine depuis trois mois, que de privations n'avaient-ils pas endurées !
- « Soldats de la deuxième armée, depuis quinze jours, vous n'avez pas cessé de combattre. Vous avez lutté héroïquement contre la principale armée allemande, et si chaque jour vous n'avez pas complètement battu l'ennemi, vous n'avez jamais subi de défaite puisque

chaque soir vous avez couché sur vos positions, disputées avec acharnement de l'aube à la nuit. » – Le Général en chef – Signé : Chanzy

- Quelle triste journée que celle du 14 décembre ! La boue augmentée de toute l'eau qui était tombée, était grasse et profonde ; on enfonçait insensiblement jusqu'à mi-jambe, et souvent on ne s'en tirait qu'en y laissant ses souliers. C'est dans cette triste position que nous recevions impassiblement cette pluie de fer et de feu que l'ennemi nous envoyait sans relâche.
- Le 22 décembre, après avoir traversé le Mans, nos troupes arrivaient épuisées de fatigue, presque tous étaient atteints de bronchite et de rhumatismes, la variole continuait ses ravages ; le froid, le feu, les maladies avaient fait de nombreuses victimes ; les compagnies avaient à peine le tiers de leur effectif de départ.
- Nos Normands réclamaient des chassepots. Hélas ! Leurs vœux ne devaient être accomplis que trop tard, et dans une situation critique s'il en fut. Le 11 janvier, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> bataillons s'armaient à la hâte du chassepot, et à quelque distance de l'ennemi, au milieu de la neige et au bruit des détonations multipliées de l'artillerie, nous instruisions nos hommes au maniement de cette arme, dont ils pouvaient, d'un instant à l'autre, être amenés à se servir.

Récits historiques de la garde mobile du Calvados  
(15<sup>e</sup> régiment) - 1872

\* Dives fait partie du canton de Dozulé depuis 1831



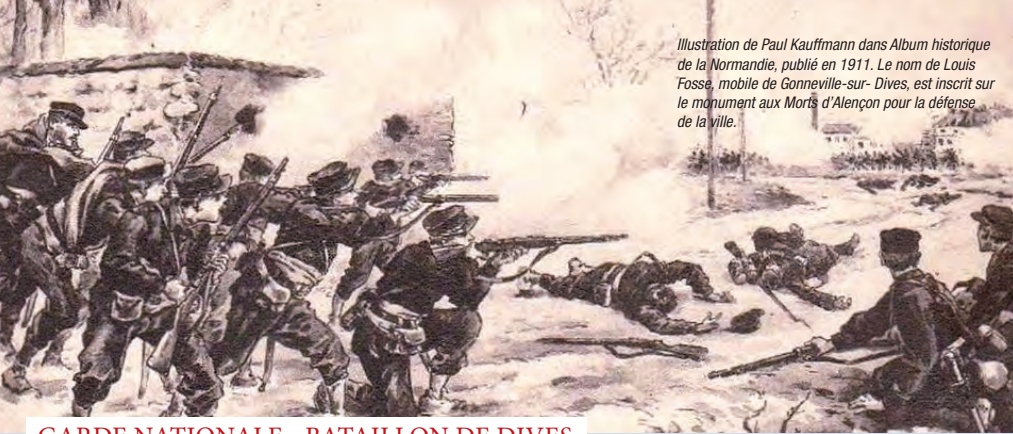


Illustration de Paul Kauffmann dans Album historique de la Normandie, publié en 1911. Le nom de Louis Fosse, mobile de Gonneville-sur-Dives, est inscrit sur le monument aux Morts d'Alençon pour la défense de la ville.

**GARDE NATIONALE - BATAILLON DE DIVES**

**ELECTION D'UN CHEF DE BATAILLON ET D'UN PORTE-DRAPEAU**

L'an mil huit cent soixante-dix, le vingt novembre, à midi. Le bureau de l'Assemblée électorale est composé de MM. Apvrille, président de la Commission Communale, Conard, Vice-Président de la Commission communale et Duval, membre de cette même commission (...)  
M. Bouvet (Eugène) de Gonneville-sur-Mer est élu au

grade de chef de bataillon. Les bulletins sont immédiatement brûlés en face des électeurs.

Porte-drapeau : Au troisième tour, M. Margueritte de Beuzeval est élu avec vingt-six voix.

Source AD14

**LES MOBILES DU CALVADOS MANQUENT DE L'INDISPENSABLE**

En janvier, un comité central constitué à Caen réunit 120.000 francs en dix jours. Malheureusement, les événements se précipitèrent et ne nous permirent pas de jouir pleinement de la libéralité des habitants du Calvados : capotes et souliers ne nous parvinrent que quelques jours avant notre licenciement.

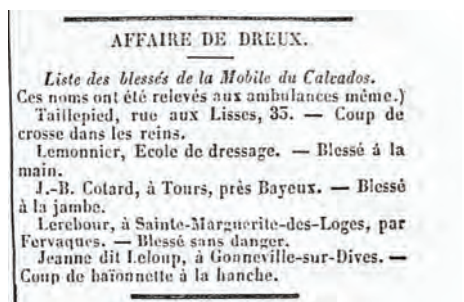
**LA COMMUNE S'EST IMPOSÉ DE GRANDS SACRIFICES POUR SA GARDE NATIONALE**

A deux reprises, on a fait des souscriptions pour les blessés, les mobiles, les gardes nationaux mobilisés, etc, le montant de ces diverses ressources, est versé ou employé. La Commune subit des pertes considérables par l'espèce de blocus qu'on lui fait subir sous prétexte de défense nationale et qui n'a servi qu'à répandre des maladies parmi les habitants.

La commune ne peut dès lors faire de nouveaux sacrifices. Une quête a déjà été faite par M<sup>me</sup> la Comtesse Foucher de Careil pour subvenir aux besoins des blessés et le montant de cette quête est resté dans les mains de M. Aize, ancien maire.

D'un autre côté, on aurait trop de vingt blessés pour pouvoir les soigner convenablement et l'on ne pourrait en placer plus de dix. (...)

Conseil de Dives - Janvier 1871



**FOURNITURE DE PAIN PAR LES BOULANGERS DE DIVES**

M. le Président de la Commission fait connaître que M. le Préfet l'a invité, dans une audience, à faciliter aux boulangers de fournir du pain aux troupes cantonnées à Dives et qu'il serait désirable que la commune fit l'avance des sommes déjà dépensées qui lui seraient intégralement remboursées.

Conseil de Dives - Février 1871

**UN DÉTACHEMENT DE 56 DOUANIERS DE PASSAGE À DIVES**

Honfleur, le 5 février 1871  
A Monsieur le Maire de Dives

*J'ai l'honneur de vous informer qu'un détachement de Douaniers mobilisés se rendant à Caen, pour les besoins de la guerre, arrivera mardi après-midi à Dives où il fera étape. Je vous prie de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que le logement soit assuré aux cinquante-six hommes et à l'Officier qui forment le détachement.*



Source AD14

COMMUNE  
DE **GONNEVILLE SUR DIVES**

- BOUDET** Eugène
- MIOCQUE** Pierre
- MIOCQUE** Ernest
- DE DRAMARD** Georges
- DUVAL** Ferdinand
- HENNEQUIN** Gauthier

COMMUNES  
DE **PÉRIERS ET BRUCOURT**

- SERBAT**
- QUEREL** Auguste
- DETHAN** Eugène
- LIEGEARD** Célestin
- ANDRÉ** Marcellin
- PHILIPPE** Louis

**UN FRANC-TIREUR LAISSE SON CHEVAL MALADE À L'HÔTELLERIE GUILLAUME DE DIVES À LA CHARGE DE M. LERÉMOIS**

Dépenses d'un cheval gris laissé malade chez moi le 19 février 1871 par les francs-tireurs du 4<sup>e</sup> Bataillon de la colonne du Général Lipowski.

- Farine d'orge : 69 francs
- Foin et paille : 90 francs
- Avoine / 6 litres par jour : 79 francs

Payé pour visite vétérinaire : 25 francs  
Rendu ce cheval à son propriétaire le 23 mars 1871 par ordre de M. le Président communal.

Source AD14

**DÉCLARATION DES ARMES À DIVES**

75 fusils à piston, 1 Remington et 9 fusils à tabatière (aucun Chassepot) ; 75 baïonnettes.

Les fusils à piston ont été donnés par M. le Préfet. Les autres armes ont été rapportées de l'expédition de Lisieux. 38 fusils sont restés entre les mains des pompiers.

« On nous avait armés de fusils transformés, modèle dit à tabatière ; la plupart de ces armes nous arrivèrent en très mauvais état. Chaque chef de bataillon, prenant une sage initiative, laissa crier l'intendance et installa immédiatement un atelier composé des ouvriers mécaniciens de son bataillon. »

Source AD14

LISTE DES MORTS INSCRITS  
SUR LE MONUMENT

COMMUNE  
DE DIVES

- AUBERT** René  
† 1908 VERSAILLES
- BELJAMBE** Alcide  
† 1895 MADAGASCAR
- FERAL**
- FOUGERAY**
- GUILLEMETTE** Albert  
† 1904 TANCARVILLE
- LELONG** Léopold  
† 1871 DIVES
- MARIE** Eugène  
† 1907 DIVES
- NOURRY** Henri  
† 1891 PERPIGNAN
- PANNIER** Antoine  
† 1880 BEAUVAIS
- QUESNEE** Charles  
† 1886 TI CAU TONKIN

COMMUNE  
DE PERIERS  
EN AUGE

- MARIE** Ernest  
† 1871 GRANGUES
- NULLE** Marius  
† 1908 PARIS

COMMUNE  
DE GONNEVILLE

- ADJACENT** Louis  
† 1884 ANGERS
- ANGER** Aristide  
† 1871 LISIEUX
- ANGER** Léonce  
† 1870 BEAUMONT EN ARGONNE
- DESHAYES** Pierre
- DUTREMBLAY** Julien  
† 1894 LYON
- FERAL** Eugène  
† 1871 TOURS
- FOSSE** Louis  
† 1871 ALENÇON
- LECARPENTIER** Lucien  
† 1880 BEAUVAIS
- LEMARCHAND** Jean  
† 1885 LILLE
- LEVENEUR** Alphonse  
† 1887 MAYENNE
- TERNON** Jean  
† 1885 TONKIN



1870  
1871

A la place de la statue du garde mobile farouche, devait s'élever une statue de femme, allégorie de la paix, tenant dans une main un rameau symbole de paix, dans l'autre main un drapeau replié, foulant aux pieds fusils et canon. Pourquoi fut-elle remplacée la veille de l'inauguration ? Trop pacifiste ?

A DIVES-SUR-MER, UN MONUMENT  
AUX MORTS DE 1870

Contrairement aux monuments aux Morts de 1914-1918 qui furent élevés dans presque chaque commune en France, pour la guerre de 1870 les monuments en hommage aux soldats morts ne furent pas si nombreux. A Dives-sur-Mer, aujourd'hui dans le cimetière, le monument de 1870 avait d'abord été implanté en place publique, plus de trente ans après la guerre !

Dans une lettre adressée au Maire de Dives-sur-Mer, le 27 mars 1904, le comité local du Souvenir Français qui « a formé le projet d'élever à Dives un monument à la mémoire des enfants du pays morts pour la défense de la patrie » propose de l'implanter place du Marché aux chevaux, au débouché de plusieurs rues, « une situation de choix (...) d'un effet saisissant ». Le courrier se termine en affirmant au Maire qu'en permettant « de rendre un hommage public au courage et au dévouement », « vous aurez aussi contribué à l'embellissement de votre cité ». Le Conseil municipal accorde à l'unanimité la concession de cette parcelle et va faire déplacer un poteau téléphonique et le candélabre.

UN MONUMENT POUR  
PLUSIEURS COMMUNES

Le monument portera les noms des hommes des communes voisines, tués à la guerre : Beuzeval (Houlgate), Brucourt, Gonnevillle-sur-Dives (Gonneville-sur-Mer), Grangues, Périers-en-Auge.

Sur les plaques du monument, visibles de nos jours, on constate que les noms inscrits n'ont pas été limités aux morts du conflit de 1870-71.

Une souscription publique, à laquelle la Ville de Dives participe à hauteur de 100 francs, financera le projet. M. Marais, secrétaire du Comité local du Souvenir Français, invite par courrier les membres du Conseil municipal à la fête du 18 décembre 1904 pour l'inauguration du monument.

UNE DÉLÉGATION  
DE HUIT MEMBRES  
DU CONSEIL

Le Président donne lecture d'une lettre du Comité du Souvenir Français de Dives-sur-Mer\*.

« J'ai l'honneur de vous inviter à notre fête du 18 décembre. La cérémonie se composera d'une messe de Requiem et de l'érection d'un monument à la mémoire des enfants du pays morts sous les drapeaux. »

Le Conseil nomme MM. Grandin, Le Rémois, Manson, Lainé, Quibeuif, Masson, Lebey et Gondoin secrétaire de mairie pour former la délégation chargée avec M. le Maire de représenter le Conseil Municipal à la cérémonie du 18 décembre.

\* Le qualificatif « sur-Mer » a été ajouté à Dives en 1897

MOUSTACHU À L'AIR  
FURIEUX OU FEMME  
SYMBOLISANT LA PAIX ?

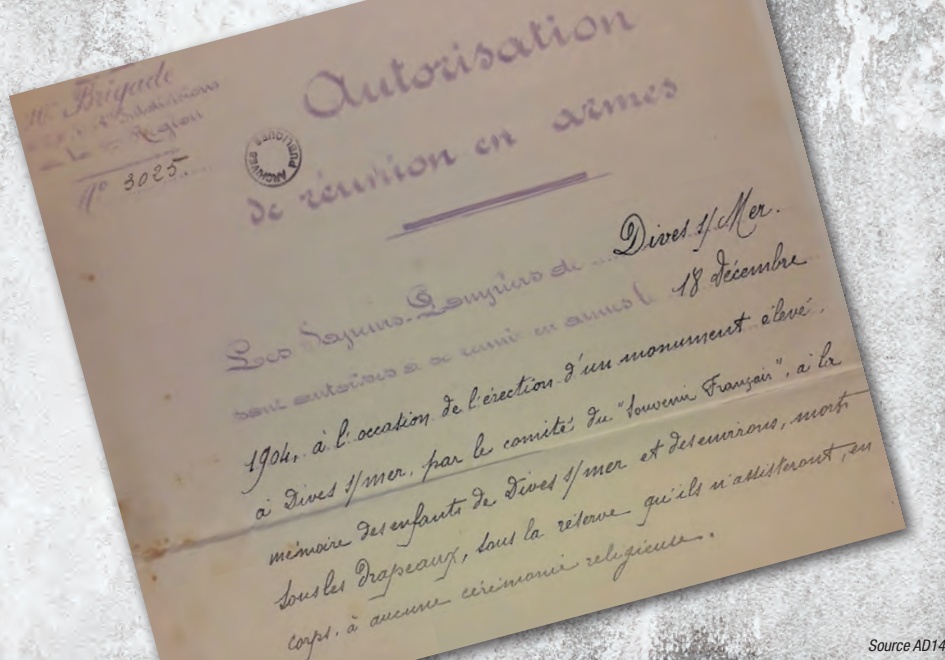
Mais quelle sera la forme de ce monument ? Quelques jours avant l'inauguration, la presse locale annonce qu'il représentera « une femme symbolisant la paix ». Mais le 18 décembre, la statue que le public découvre est celle d'un soldat, précisément un garde mobile, moustachu, l'air farouche, le fusil à la main, penché en avant prêt à bondir vers l'ennemi. Nous n'avons pas l'explication de ce changement.

L'œuvre représentant le mobile est due au sculpteur Aristide Croisy (1840-1899). Elle fut produite en série par la fonderie Durenne, en Haute-Marne, et est présente dans plusieurs villes de France.

Pourquoi ce monument en hommage aux soldats morts en 1870-1871 n'est-il érigé qu'en 1904, plus de trente ans après la guerre ? L'édification de ces monuments va, partout, s'échelonner au fil des années jusqu'en 1914. Glorifier les morts au combat permet de souder la nation, de faire rimer patriotisme et république et, surtout, d'entretenir un esprit de revanche pour reconquérir l'Alsace-Lorraine.







Source AD14

## A CEUX QUI ONT SACRIFIÉ LEUR VIE

Les inaugurations sont appelées « Fêtes patriotiques ». Les discours mêlent nationalisme, devoir envers la patrie, esprit de sacrifice, et, parfois, haine contre les « barbares allemands ». A Dives-sur-Mer, le 18 décembre 1904, jour de l'inauguration du monument, le député Flandin souligne le respect dû à « ceux qui ont tout sacrifié » pour la patrie et rappelle que « partout s'affirma la valeur française et l'indomptable courage de notre race (...) ». Il évoque les citoyens appelés sous les armes qui « tous accomplissent sans murmure leur devoir militaire » ainsi que « l'orgueil » devant le drapeau. Ces discours, sous-entendant qu'il faut venger les défunts, préparent à d'autres guerres et accoutument à l'idée du bon citoyen prêt à mourir pour sa patrie.

## DÉPLACÉ MAIS TOUJOURS À DIVES

Le monument aux morts de 1870 restera place du Marché aux chevaux à Dives-sur-Mer jusqu'en 1925. A cette date, un nouveau monument aux morts, celui de 1914-1918, sera élevé à cet endroit. La statue du garde mobile de 1870 sera déplacée vers le cimetière de la ville, où elle se trouve encore aujourd'hui, on l'aperçoit dépassant du mur le long de la route arrivant de Lisieux.

Les monuments de 1870 sont, il faut le noter, les premiers à rendre hommage à tous les soldats, hommes de troupe et officiers. Auparavant, les statues honoraient seulement généraux et maréchaux, rois et empereurs.

## PRUSSIENS OU ALLEMANDS ?

En juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse qui fait partie de la Confédération de l'Allemagne du Nord, créée en 1867, avec à sa tête le chancelier Bismarck. Dès la déclaration de guerre, la Prusse obtient le soutien des quatre États allemands du Sud (Bavière, Bade, Wurtemberg, Hesse). De franco-prussienne, la guerre devient franco-allemande.

Cette guerre de 1870 permettra l'unification de l'Allemagne et la constitution de l'Empire allemand, proclamé le 18 janvier 1871 au château de Versailles, occupé.

## LE SOUVENIR FRANÇAIS

La loi d'avril 1873 prévoit la création de concessions perpétuelles pour les soldats morts pour la France. Une association catholique, « L'œuvre des prières et des tombes » organise messes et hommages en mémoire des combattants.

Dans un climat de mésentente entre la République et l'Église, le gouvernement républicain va soutenir la création en 1887 du Souvenir Français par François-Xavier NIESSEN, d'origine alsacienne. Cette association se fixe comme objectifs de perpétuer le souvenir des soldats morts pour la France, d'entretenir leurs tombes et d'élever des monuments à leur mémoire, de transmettre aux générations cette mémoire pour souder la nation.

L'association connaît rapidement un grand développement et compte des comités locaux et cantonaux dans la plupart des départements.

Le Souvenir Français agit en lien étroit avec le ministère des armées et, depuis près de 100 ans, son président a toujours été un militaire. François-Xavier NIESSEN, fondateur du Souvenir Français, était présent le 18 décembre 1904 à Dives-sur-Mer pour l'inauguration du monument commémoratif de 1870.

## LA FÊTE DE DIMANCHE À DIVES

Dimanche dernier a eu lieu à Dives-sur-Mer l'inauguration du monument élevé par le Souvenir Français en l'honneur des soldats morts pour la patrie.

Un gai rayon de soleil prêtait un puissant secours à cette fête et nombreux furent les promeneurs qui en profitèrent pour se déridier des jours maussades et pluvieux qui avaient précédé. Le monument que nous annoncions jeudi comme représentant une femme symbolisant la paix, a été changé et représente un soldat dans la position en garde, ce changement est heureux et le monument lui-même dans ce bosquet d'arbres produit un très bel effet. Après la remise du drapeau au comité de Dives de l'union nationale des conscrits, un grand banquet réunissait à l'Hôtel des Voyageurs 70 convives. Ce banquet fut des plus gais et servi de main de maître. Ensuite un grand concert fut donné devant le monument où une foule nombreuse s'était donné rendez-vous pour applaudir les sociétés qui prêtaient leur concours à cette fête.

Le journal de Dozulé - Décembre 1904

## COMMUNE DE HOULGATE

**ARBIN** Alfred  
† 1873 POLIGNY

**BLOCHE**

**COTTEBRUNE** Marie  
† 1873 PARIS

**FEREY** Auguste  
† 1870 DREUX

**GIFFARD** Jules  
† 1897 CRÊTE

**HENRY** René  
† 1888 SAINT-ETIENNE LA THILLAYE

**LEBOUCHER** Clément  
† 1881 SAINT-LOUIS - SÉNÉGAL

**MAUDUIT** Pierre  
† 1871 NANTES

**RICHARD** Albert  
† 1908 VERSAILLES

**SEGUIN** Raymond  
† 1871 HOULGATE

## COMMUNE DE GRANGUES

**GORGE** Jean  
† 1896 GRANGUES

**HEBERT DU BOULON** Georges  
† 1908 VERSAILLES

**HENNEQUIN**

**LEFEVRE** Eugène  
† 1896 PARIS

**LISSE** Désiré  
† 1900 GRANGUES

## COMMUNE DE BRUCOURT

**GOUPIL** Jules

**MIREY** Achille  
† 1890 TIEN-YEN - VIETNAM

**MIREY** Charles  
† 1881 BRUCOURT

LES NOMS DE DEUX DIVAIS MORTS POUR LA PATRIE NE FIGURENT PAS SUR LE MONUMENT :

**BOSCHER** Nestor  
† 1870 LISIEUX

**GOUGET** Gustave  
† 1871 LISIEUX

## MÊME STATUE DANS D'AUTRES VILLES

Le même monument du garde mobile au fusil, du sculpteur Aristide Croisy, se rencontre dans plusieurs villes en France, notamment :

- Avranches (Manche)
- St Bômer (Orne)
- Montreuil-sur-Mer (Pas de Calais)
- Arras (Nord)
- Abbeville (Somme)
- Ste Anne d'Auray (Morbihan)
- Amboise (Indre et Loire)
- Nontron (Dordogne)



# DIPLÔMES ET DISTINCTIONS

Le 15<sup>e</sup> régiment de mobiles a eu sa part de fatigues et de dangers ; ses rangs ont été décimés par les maladies et par le feu et si, par des circonstances tenant aux événements, il n'a pas toujours eu une part très active aux divers combats dont il a fait partie, il a tenu une place honorable dans les deux armées dont il a fait partie.

*Récits historiques de la garde mobile du Cavados (15<sup>e</sup> régiment) - 1872*



En 1911, le Souvenir Français obtient la création d'une médaille et d'un diplôme pour les soldats de 1870-71.

## SOURCES

- François ROTH, La guerre de 70 (Editions Fayard-1990)
- Jean-Pierre CHALINE, 1870-1871 en Normandie, une guerre oubliée ? (Revue Études normandes, juin 2020)
- Jasper HEINZEN, La guerre oubliée (Revue L'Histoire, mars 2020)
- Rémi DALISSON, Les fêtes de la Revanche et les inaugurations de monuments aux morts de 1870 en France (Revue Historique des Armées, en ligne)
- Récits historiques de la garde mobile du Cavados (15<sup>e</sup> régiment) - 1872 (en ligne sur Gallica)
- Site internet du Souvenir Français
- Articles de Presse et délibérations municipales de Dives : Archives Départementales du Calvados AD14

Les textes et images de ce document ont été réunis par les bénévoles de l'association « Un fleuve pour la liberté, la Dives »

[www.ladives1944.com](http://www.ladives1944.com) et [www.memoireouvriere.fr](http://www.memoireouvriere.fr)

Contact : [clecallonec@hotmail.fr](mailto:clecallonec@hotmail.fr)

Remerciements en particulier à Sylvie Quenderf-Hassen, Eric Quenderf, Florence Evain, Christine Le Callonec, Yves Bartel et Eric Malras pour leurs recherches minutieuses.

Bulletin édité par la ville de Dives-sur-mer.

Impression Caen Repro : 02 31 95 27 66



GRAVURE COMMÉMORATIVE  
DÉDIÉE  
à M. Bauquin  
Charles Albert  
à l'ami l'Evêque (Calvados)  
ancien Combattant de 1870-71  
PAR LE LIVRE D'OR  
DU  
DÉVOUEMENT PATRIOTIQUE

En Souvenir  
de la Médaille  
de la Guerre 1870-71  
qui lui a été décernée pour ses bons  
et loyaux états de service et pour sa belle  
conduite pendant la durée de la Guerre

le Directeur du Livre d'Or

Hauffier



↑ Gravure commémorative dédiée à M. Bauquin Charles Albert, de Pont-l'Évêque (Calvados), ancien combattant de 1870-71, par le livre d'Or du Dévouement Patriotique - En souvenir de la médaille de la guerre 1870-71 qui lui a été décernée pour ses bons et loyaux états de service et pour sa belle conduite pendant la durée de la Guerre.

Coll. André Bosquain de Grangues, arrière petit-fils de Charles Bauquin.

← Diplôme d'adhérent de Paul Canta. Deux rues de Dives ont reçu le nom des bienfaiteurs de Dives : Blanche Canta en 1898 et Paul Canta en 1925.

Source AD14.



LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE, EN 75 ANS, SE SONT AFFRONTÉES AU COURS DE TROIS GUERRES MAIS VIVENT EN PAIX DEPUIS MAINTENANT PLUS DE 75 ANS.